Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20240626-20240626p18-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus	:	78
Membres en fonction	:	78
Membres présents	:	45
Membres absents	:	33
Procurations	:	21

Séance du 26 juin 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 26 du mois de juin, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation	:	20/06/2024
Date de transmission	:	02/07/2024
Date de mise en ligne	:	03/07/2024

Présents :
Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. MILINTENDA Carmelo, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :
M. ADRIAN Daniel, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. BACHMANN Florian), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules (pouvoir à Mme BOHLY Dominique), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KERN Gérard), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. LITZLER Thierry (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. Milintenda Carmelo), M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICCA Daniel (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à Mme FRANCOIS Christine),

Secrétaire de séance :
Mme SCHMIDIGER Pascale

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20240626-20240626p18-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

18ème QUESTION

Conventions de mise en œuvre du programme ACTEE
(DELIBERATION n°2024-117)

Saint-Louis Agglomération a signé en 2021 une convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et avec Territoire d'Energie Alsace (TEA) dans le cadre du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE 2 SEQUOIA).

Initialement, la convention signée avec la FNCCR devait prendre fin au 15 mars 2023, mais un délai supplémentaire de 6 mois a été accordé par la FNCCR afin de faciliter la mise en œuvre des projets. La convention de partenariat relative au programme ACTEE a donc été prolongé une première fois par avenant en juin 2023.

A ce jour, il reste des flux financiers qui n'ont pu être soldés. Afin de pouvoir garantir aux communes les versements annoncés dans le cadre de ce programme, la FNCCR et TEA proposent aux territoires de signer de nouvelles conventions.
Dans cet objectif, la convention avec la FNCCR prendra fin au 30 juin 2024 (clôture du programme et fin d'éligibilité des dépenses) et la convention avec TEA prendra fin au 31 décembre 2024 (délai de 6 mois pour le versement des fonds restants).

Le coût prévisionnel des actions ainsi que les modalités de mise en œuvre des conventions demeurent inchangés.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention à conclure entre Saint-Louis Agglomération et la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE telle que ci-annexée ;
- d'approuver la convention à conclure entre Saint-Louis Agglomération et Territoire d'Energie Alsace dans le cadre du programme ACTEE telle que ci-annexée ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

↳ approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 1er juillet 2024

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION